

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2012/22

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 21

(Dont pouvoirs : 0)

POUR : 21

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt huit mars deux mille douze

Le onze avril deux mille douze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum (art. L.2121.17 du CGCT)

Date de la convocation : 29/03/2012

Mme BUSQUET est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Damien GEORGES ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT

OBJET : TARIFS EXCEPTIONNELS APPLICABLES AU PARC ARGONNE DECOUVERTE POUR LA SAISON 2012

«Vu la délibération n°08/030 du Conseil de Communauté en date du 15 avril 2008 donnant délégation au Bureau pour fixer la tarification appliquée au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°2011/41 du Bureau en date du 5 décembre 2011 fixant les tarifs du PAD ;

Vu la délibération du Bureau n°DB2012/07 du 1^{er} février 2012 fixant les horaires d'ouverture du PAD pour la saison 2012 ;

Vu la délibération du Bureau n°DB2012/09 du 1^{er} février 2012 fixant les tarifs exceptionnels applicables au PAD au cours de la saison 2012 ;

Considérant l'erreur constatée sur une date concernée par l'application d'un tarif exceptionnel :

Après en avoir délibéré, le bureau

ABROGE la délibération n°DB2012/09 du Bureau du 1^{er} février 2012

FIXE les tarifs exceptionnels suivants :

- Week end des 25/26 février, 03/04 mars et 10/11 mars : tarif réduit à 5 €,
- Week end Découverte des 31 mars et 1^{er} avril : tarif réduit à 5 €
- Week end Découverte des 3 et 4 novembre : tarif réduit à 5 €

Le Bureau charge le Président de l'application de ces tarifs.

Pour extrait certifié conforme, le 13 avril 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

